

Questions orales

LES PERSPECTIVES QUANT À LA MISE EN ŒUVRE D'UN
PROGRAMME DE RESTRICTION VOLONTAIRE—LA
CONSULTATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE—LES
COMMANDES D'HUILE DE CHAUFFAGE DU
GOUVERNEMENT

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques questions supplémentaires à poser au ministre se rapportant à son exposé d'hier. Puisqu'un programme de restriction volontaire visant l'utilisation des ressources énergétiques exige la collaboration du public en général ainsi que des autorités provinciales et municipales, et que la mise en œuvre d'un programme de cette nature demanderait nécessairement quelque temps, j'aimerais demander au ministre si des mesures sont actuellement prises pour la mise en œuvre immédiate du programme de telle sorte qu'on ait assez de temps pour renseigner le public et prévoir les besoins organisationnels, plutôt que d'attendre qu'il y ait une interruption, car alors il serait trop tard.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Nous sommes en train de planifier dans ce sens, monsieur l'Orateur.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le ministre indiquerait-il exactement quelles mesures sont actuellement prises afin de mousser ce programme de restriction volontaire de l'utilisation des ressources énergétiques?

● (1440)

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, à part mes remarques d'hier soir, il semble n'y avoir aucun programme de publicité à ce sujet pour l'instant, mais nous comptons faire sous peu des recommandations en guise de principes directeurs pour l'utilisation de l'énergie.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au ministre dans ce même domaine. A-t-il soulevé la question avec toutes les provinces à ce sujet ou a-t-il l'intention d'en traiter à la Conférence des ministres de l'énergie qui se tiendra le 23 novembre? J'aimerais lui demander également quelle quantité de mazout a déjà été achetée au compte du gouvernement, où il est entreposé et comment le ministre compte répartir ce mazout acheté pour le compte du gouvernement.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je ne saurais parler de contrats précis pour l'instant, mais mes fonctionnaires et ceux de la Corporation commerciale canadienne s'occupent de la chose. Je pense que la plus grande partie de l'entreposage sera confié au ministère de la Défense nationale. Je m'excuse, mais je n'ai pas saisi la première partie de la question du député.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé si les premiers ministres des provinces sont consultés.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens avec quelques-uns d'entre eux et j'espère voir les autres premiers ministres de l'Est du pays. J'ai l'intention d'écrire aux ministres chargés de cette question, qui participeront à la Conférence du 23 novembre, et de leur proposer d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour de la Conférence.

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Charlevoix désire poser une question supplémentaire.

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Il ne s'agit pas d'une question supplémentaire, monsieur le président.

[M. Macdonald (Rosedale).]

M. l'Orateur: Il serait peut-être préférable de permettre à l'honorable député de Charlevoix de poser sa question, ce qui compléterait la première série de questions, et ensuite nous en viendrons aux questions supplémentaires à celle posée originellement par l'honorable chef de l'opposition. L'honorable député de Charlevoix.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LA POLLUTION PAR
LES BATEAUX—L'APPLICATION DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE SUR LA POLLUTION DES GRANDS LACS
ET D'AUTRES ÉTENDUES D'EAU

M. Gilles Caouette (Charlevoix): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Environnement au sujet de la déclaration qu'il faisait ce midi.

Dans la nouvelle convention, on a donné la liste des mers où le déversement de pétrole est absolument interdit. Est-ce que cette disposition de la convention couvre aussi la région des Grands lacs, ou encore celle mentionnée tantôt par les députés de l'Ouest?

[Traduction]

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, cette convention s'applique essentiellement aux navires étrangers naviguant en dehors des régions sous l'autorité des États riverains. Elle ne s'applique sûrement pas aux navires étrangers naviguant dans les eaux intérieures, comme les Grands lacs, qui sont sous l'autorité absolue du Canada ou des États-Unis ou des deux pays, aux termes d'un accord.

[Français]

M. Caouette (Charlevoix): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le président.

L'honorable ministre peut-il assurer la Chambre que les mêmes dispositions destinées à assurer une meilleure protection seront appliquées en ce qui a trait aux eaux intérieures du Canada?

[Traduction]

M. Davis: Oui, monsieur l'Orateur. Nous appliquons déjà des normes plus strictes à l'égard des eaux relevant de notre compétence et les bateaux naviguant dans ces eaux sont certes soumis aux lois que nous désirons promulguer.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN OLÉODUC
SARNIA-MONTRÉAL—LA QUESTION DES TUYAUX—LE
COÛT ESTIMATIF

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et découle de sa réponse concernant le prolongement du pipe-line. Son ministère a-t-il procédé à un examen des fournitures d'acier ou de tuyaux du fait de la pénurie actuelle d'acier et de l'augmentation rapide des prix? Quel serait le coût de ce prolongement du pipe-line si le gouvernement parvient à déterminer d'où il partira, de Toronto ou d'un point quelconque plus à l'Ouest?